



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE – CGT**

**126 rue de l'Université – BP 24
75355 PARIS 07 SP**

Madame Cécile Maurice
Directrice des Ressources humaines

Paris, le vendredi 2 juin 2023

Objet : préavis de grève du SPAN-CGT pour la journée d'action du 6 juin

Madame la Directrice,

Depuis le mois de janvier, des millions de travailleuses et de travailleurs ont signifié leur refus total de la « réforme » des retraites injuste et brutale présentée par la Première ministre. Cette réforme a depuis été adoptée en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, et promulguée par le Président de la République.

Le SPAN-CGT s'est associé à chacune des journées d'action pour refuser ce qui fait le cœur de cette « réforme » : le report de l'âge de légal de départ à la retraite et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation.

Ces deux mesures à elles seules sont sources d'importantes régression pour les personnels de l'Assemblée nationale.

Le travail de nuit, qui fait partie du fonctionnement habituel de l'Assemblée et auquel tous les personnels sont confrontés plus ou moins longtemps dans leur carrière, est un facteur de pénibilité reconnu. C'est aussi une cause de mortalité plus précoce, qui s'ajoute à la pénibilité avérée de certains métiers, notamment dans les corps techniques.

L'irrégularité du rythme de travail à l'Assemblée nationale, inhérente à la nature politique de son activité, est elle aussi une source de pénibilité. Sans parler de conciliation équilibrée entre vie personnelle et professionnelle (sujet qui mériterait en soi la plus haute considération), cette irrégularité rend improbable la coïncidence entre la prise des repos compensateurs et les moments où il serait pertinent de les prendre du point de vue de la protection de la santé des personnels.

Ces contraintes sont aggravées par la pénurie d'effectifs, qui conduit à une intensification du rythme de travail, réduisant *de facto* davantage la possibilité d'obtenir dans de bonnes conditions des repos compensateurs, sans évoquer tout ce qui permettrait par ailleurs un déroulé de carrière normale, riche de sens, par exemple en termes de mobilité ou de formation.

Dans ce contexte, il est évident que le SPAN-CGT ne peut que rester très fermement opposé à la transposition de la réforme à l'Assemblée nationale. Il reste déterminé à poursuivre la mobilisation aux côtés de l'ensemble des organisations syndicales nationales, unies depuis le début de la mobilisation.

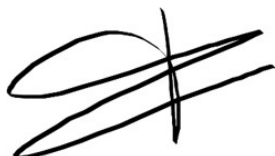
En conséquence, à leur appel, le SPAN-CGT invite les personnels de l'Assemblée nationale à se joindre à la prochaine journée d'action.

Le présent préavis de grève vaut pour le mardi 6 juin 2023, de zéro heure à minuit, ainsi que pour la nuitée qui précède et celle qui suit.

Ce préavis précise, pour les personnels de l'Assemblée, celui déposé par l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE) pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023, auquel le SPAN-CGT s'associe pleinement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Bureau du SPAN-CGT



Valérie BERGÉ
Co-secrétaire générale



Benjamin QUASHIE-ROUBAUD
Co-secrétaire général



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 24 mai 2023

Monsieur Stanislas Guerini

Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 30 juin 2023

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de l'année, des journées de mobilisations dont notamment 13 journées de grèves et manifestations à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, ont marqué le paysage social. Malgré cette mobilisation, avec la participation massive des salarié.es, le président et son gouvernement refusent toujours d'entendre leurs justes revendications. Après l'abus de 49.3, le refus du Référendum d'initiative partagée, ce même gouvernement envisagerait, toujours sous couvert de constitutionnalité, de rejeter, sans aucun débat, la proposition de loi déposée dans le cadre des niches parlementaires et portant abrogation de la loi portant réforme des régimes de retraite. Face à ce passage en force, qui n'est ni juste ni démocratique, l'UFSE-CGT appelle à des journées de mobilisation (grèves, manifestations, rassemblements, initiatives locales, assemblées générales des personnels) du 1er au 30 juin 2023, et déjà dès le 6 juin, pour des revalorisations salariales et pour défendre leurs droits à une retraite digne dès 60 ans.

Les personnels de la Fonction publique portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'Etat, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général. L'urgence s'impose pour, notamment, une augmentation immédiate d'au moins 10% de la valeur du point et une indexation sur l'inflation.

Les personnels revendiquent avec force la retraite à 60 ans avec un taux minimum de remplacement de 75% et l'augmentation des pensions et retraites.

La loi de transformation de la Fonction publique et cette réforme des retraites doivent impérativement être abrogées.

Les agent-es défendent le statut général des fonctionnaires, leurs statuts particuliers, une fonction publique reconnaissant leurs qualifications et garantissant un vrai déroulement de carrière.

Dans le cadre de ces journées, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique d'Etat, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée

Céline Verzeletti
Co-Secrétaire Générale de l'UFSE

Christophe Delecourt
Co-Secrétaire Général de l'UFSE

Copie à : Madame Nathalie Colin, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 56** - mel : ufse@cgt.fr